



Lyon, le 3 Mai 2021

Inspection Pédagogique Régionale EPS

Affaire suivie par
IA-IPR EPS
Téléphone
04 72 80 63 38
Télécopie
04 72 80 63 37
Courriel
ipr@ac-lyon.fr
92 rue de Marseille
BP 7227
69354 Lyon CEDEX 07
www.ac-lyon.fr

Les IA-IPR d'EPS

à

Mesdames, Messieurs les enseignants d'EPS de
l'Académie
S/C Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement

Référence : IA-IPR-2021-6

Objet: Publication de la fiche « Repères pour l'organisation de l'EPS en contexte COVID-19 » et de la FAQ du protocole sanitaire du 1^{er} Mai 2021.

Chères et chers collègues,

Les IA-IPR d'EPS vous signalent la publication le 1^{er} Mai d'une nouvelle version de la fiche « repères pour l'organisation de l'EPS en contexte COVID ». Cette dernière remplace celle publiée le 27 Avril. Elle est disponible à l'adresse suivante et figure en document joint à ce message.

<https://www.education.gouv.fr/protocole-sanitaire-des-ecoles-et-etablissements-scolaires-annee-scolaire-2020-2021-305630>

Ces préconisations autorisent à nouveau l'enseignement de l'EPS en intérieur.

Afin de vous accompagner dans la mise en œuvre des repères de cette fiche, nous avons extrait quelques éléments saillants et/ou différents du protocole précédent :

- A compter du 3 Mai les élèves pourront utiliser les équipements sportifs extérieurs ainsi que les équipements sportifs couverts (gymnases, piscines, etc.).
- Les activités physiques et sportives sans port du masque sont autorisées à l'extérieur et à l'intérieur des espaces clos dans le strict respect de la distanciation physique.
- S'il est recommandé de privilégier les activités extérieures et les activités « de basse intensité » compatibles avec le port du masque dans les gymnases, l'activité physique en intérieur est toutefois de nouveau possible sans port du masque. Dans le respect des règles de distanciation précédemment indiquées, les gymnases permettent la pratique de nombreuses activités physiques autres que les sports collectifs (step, préparation physique, ateliers de gymnastique, yoga, tennis de table, ...)
- S'agissant des activités aquatiques, elles sont possibles et organisées dans le respect des protocoles sanitaires et de la réglementation applicable à chaque piscine (dont se déduit le nombre d'élèves dans une ligne d'eau).
- Pour les épreuves ponctuelles des examens ou les évaluations faisant partie du contrôle en cours de formation (CCF), l'utilisation des installations sportives extérieures et intérieures est également autorisée.
- L'association sportive (AS) se déroulant sur temps scolaire, les recommandations issues de la fiche-repères s'appliquent. Les activités de l'AS peuvent à nouveau fonctionner en intérieur sous réserve qu'elles concernent des élèves relevant d'un même groupe tel que défini à l'école ou dans l'établissement

(classe, groupe de classes ou niveau) et ne se traduisent pas par le brassage de plusieurs groupes d'élèves. Les rencontres entre établissements ou entre différents groupes d'élèves sont à proscrire.

La version actualisée au 1^{er} Mai de la FAQ du protocole sanitaire modifie également les réponses aux points suivants :

Les gymnases des collectivités utilisés pour l'EPS sont-ils ouverts ?

Oui, les gymnases des collectivités territoriales peuvent être utilisés pour la pratique des activités physiques et sportives sur le temps scolaire y compris pour l'UNSS, ainsi que sur le temps périscolaire.

Les activités physiques et sportives des mineurs sont-elles autorisées sur le temps péri-scolaire et extra-scolaire ?

Les activités physiques et sportives en extérieur comme en intérieur organisées sur le temps périscolaire sont de nouveau autorisées à compter du 3 mai dans le respect des gestes barrières. Les activités extrascolaires sont toujours suspendues.

Nous savons combien cette période faite d'incertitudes et de modifications de vos conditions d'enseignement est délicate pour les équipes d'EPS. Nous vous faisons pleinement confiance pour continuer à proposer à vos élèves une EPS porteuse de sens et d'apprentissages jusqu'à la fin de cette année scolaire.

Nous vous assurons de notre soutien dans la mise en oeuvre de ce nouveau protocole EPS.

Isabelle RONGEOT Jean-Luc CURNAC Marc ESTEVENY
Philippe SBAA Pierre Etienne TAILFER